

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2013

---

**SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 307

présenté par

M. Potier, M. Paul, M. Martin, M. Bui, M. Philippe Baumel, M. Dussopt, M. Amirshahi,  
M. Goldberg, M. Plisson, Mme Khirouni, Mme Bourguignon, M. Cordery, M. Arnaud Leroy,  
Mme Gaillard, M. Noguès, M. Ferrand, Mme Guittet, Mme Romagnan, Mme Linkenheld, M. Jean-  
Louis Dumont, M. Peiro, M. Kemel, Mme Troallic, Mme Erhel, M. Hammadi, Mme Dagoma,  
M. Galut, M. Prat, M. Verdier, Mme Got, Mme Massat, M. Mesquida, M. Laurent, M. Launay et  
M. Cherki

-----

**ARTICLE 4 BIS**

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« en équivalent temps plein et en masse salariale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de renforcer l'exigence de transparence à l'égard des établissements bancaires en leur demandant de publier, en annexe à leurs comptes annuels, le nombre de salariés qui travaillent dans chacune de leurs entités, en équivalent temps plein et masse salariale.